

cents millions de francs, ne paraît pas encore suffisante. On assure que l'armée va recevoir un renfort de dix mille hommes. En outre, le ministre se propose d'organiser, sous le nom de milice, une véritable armée de réserve, qui doit comprendre cent mille hommes en Angleterre et quarante mille hommes en Irlande. C'est la première fois que le gouvernement britannique fait des préparatifs aussi gigantesques en pleine paix.—Siècle.

Le Times du 29 publie, sous la rubrique de Paris, une correspondance dans laquelle on remarque les paragraphes suivants: "MM. Coloredo et Radowitz ont été présentés au roi dimanche, le premier par l'ambassadeur d'Autriche, le second par celui de Prusse.

Le prince de Metternich a adressé deux notes conçues dans les mêmes termes, l'une au gouvernement britannique, l'autre à S. M. Louis-Philippe, pour les avertir que S. M. l'empereur d'Autriche a résolu d'augmenter le nombre de ses troupes dans le royaume lombardo-venétien, mais seulement à titre de mesure de précaution motivée par le mouvement des Etats voisins.

M. Guizot a adressé aux cabinets de Londres, Vienne, Berlin et Saint-Petersbourg une copie de sa note en réponse du refus que la diète helvétique a fait d'accepter la médiation de ces puissances. M. Guizot déclare dans cette note que la diète ayant décliné le parti fédéral, les puissances se regardent comme dégagées des obligations que les traités de 1815 leur imposaient envers la Suisse."

Par une de ces coïncidences dont l'histoire offre peu d'exemples, Abd-el-Kader s'est rendu aux français à l'endroit même où Jugurtha, auquel on l'a tant de fois comparé, avait vu finir sa fortune. C'est, en effet, sur les bords de la Moulouya, en latin *Mulva*, que Jugurtha fut livré aux Romains.

On parle à Berlin du prochain mariage de la princesse Louise de Prusse avec le prince royal de Suède. Il est également question du mariage de la princesse Caroline, née le 4 août 1833, et fille unique du prince de Wasa, fils du régent de Suède, avec le prince François-Gustave-Oscar de Suède, né le 18 juin 1827.

Le marquis de Paolucci, ex-gouverneur de Gènes, est arrivé le 29 décembre à Nice, en même temps qu'un certain nombre de jésuites venus de Suisse, et qui n'ont pas jugé à propos de s'arrêter à Gènes, et pour cause, dit-on.

Les poètes Artisans.—Les poètes artisans formaient jadis une exception assez rare; aujourd'hui il n'en est pas de même. Nous avons en fait de poètes, MM. Becker et Durand, qui sont menuisiers;—Ganny, parqueteur;—Jasmin, Davau, Corsat, coiffeurs; Rehoul et Fontnerin, boulangers;—Peyrotte, potier;—Blanchard et Bonnet, cafetiers;—Rousselle, receveur d'omnibus;—Genetier, jardinier;—Festeau, horloger;—Eliane Fleury, brodeuse;—Poney, maçon;—Gouvalles, cordonnier;—Savinien Lapointe, bottier;—Magu, tisserand.—Enfin il n'y a pas de jours où nous ne voyions à la police correctionnelle des voleurs se défendre en vers, et les poètes de Lacenaire ont obtenu un durable succès... parmi les assassins.

Un journal français, l'Echo des Alpes Maritimes, va paraître à Nice. Il est, comme la plupart des feuilles italiennes, destiné à favoriser la marche du progrès.

La frégate à vapeur de la marine royale, l'Avenger, de 1,414 tonneaux de jauge, avec des machines de 650 chevaux de force, a fait naufrage dans la soirée du 20 décembre sur des rochers coulés nommés Cerella, à environ 13 milles de l'île de Guleta. Tout l'équipage a péri à l'exception de trois officiers, du chirurgien et de cinq hommes qui se sauvèrent dans une embarcation et gagnèrent Tunis. L'Avenger avait été construit en 1845 et attaché à la station de la méditerranée le 20 novembre dernier; il était commandé par le capitaine C. E. Napier, fils de l'amiral.

C'est à tort que l'on a annoncé que la fortune laissée par S. A. R. Mme Adélaïde s'élève à cent millions.

Les revenus de Mme Adélaïde étaient à peu près de 1,300,000 fr., représentant un capital de 60 millions, qui, d'après les dispositions testamentaires de l'auguste princesse, sera réparti de la manière suivante:

Deux millions au jeune duc de Chartres, second fils de feu M. le duc d'Orléans; Dix millions à M. le duc de Nemours; Un million à peu près destiné à acquitter divers legs particuliers; Enfin, le reste de la fortune à partager entre M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier.

Toscane.—L'irritation est grande à Florence et dans tout le grand-duché, par suite de l'entrée des Autrichiens à Modène et à Parme. Le gouvernement a cherché à la calmer en faisant publier que cette démarche n'avait eu lieu que sur la demande des souverains des deux états. Il paraît, du reste, qu'il a cru devoir renforcer les troupes qui stationnent sur la frontière, du côté de Modène.

On écrit de Berlin, le 27 décembre: "Le roi a assigné 70,000 thalers pour la construction d'une nouvelle église catholique, destinée en même temps pour les troupes de la garnison. Le plan, composé par M. Soller, conseiller supérieur au département des travaux publics, n'a pas encore obtenu l'approbation du roi, S. M. a permis de faire une collecte dans toute la monarchie pour suppléer à ce qui manque à la somme nécessaire."

—La dépouille mortelle de la duchesse de Parme sera transportée à Vienne et déposée dans le caveau impérial de l'église des Capucins, à côté de celle de son fils, le duc de Reichstadt.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Montréal, 11 février 1848. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes savoir: John Dural, Francis G. Johnson, et John Rose, écrls, pour être Conseillers de la Reine, dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada.

Correspondances.

Frs. Dr. Berthier, reçu remis; P. G. écrl. Rivière-du-Loup, do; T. J. écrl. Colchester, C. W. do; J. D. écrl. Kingston do; P. L. G. écrl. Rimouski do; G. P. écrl. Rivière-du-Loup, en bas de Québec do; J. Bie. V. écrl. St. Jérôme; C. P. écrl. St. Marc.

Naissance.

A Chambly, le 7 du courant, la dame de A. Mercille, écrl., N. P., a mis au monde un fils.

Décès.

En cette ville, hier, à l'âge de 12 ans, après une maladie de quelques jours, Jean-Baptiste Alphonse, enfant de Toussaint Lafontaine, écrl. Ce jeune enfant doué des talents les plus remarquables faisait concevoir de grandes espérances à sa famille. Etudiant au Séminaire de Montréal, il se distinguait dans ses classes et étouit ses professeurs par sa facilité prodigieuse à tout apprendre. On peut concevoir la douleur d'un père et d'une mère de se voir enlever par la mort impitoyable cet enfant chéri, à qui la providence elle-même semblait promettre un brillant avenir et une existence utile et intéressante. Hélas! Dieu dans ses décrets impénétrables n'a pas voulu que cette belle intelligence se développât plus longtemps sur la terre. Il l'a rappelé à lui. Que son saint nom soit béni.

A St. Pie, le 27 décembre dernier, après une maladie de deux heures, à l'âge de 33 ans et six mois, Dame Sophie Blanchard, épouse de Henri-Benjamin-Douaire Bondy, écrl., notaire.

Au même lieu, le 9 du courant, après une maladie de huit jours, Dame Esther-Sophie LeMay, épouse de Norbert Gauthier, écrl., marchand.

Aux Sources de Calédonie, le 23 ult., Dame Elizabeth Dostwick, épouse de M. Alexis Parker, âgée de 36 ans.

A Québec, le 11, Dame Marie-Louise Dubois veuve en premières noces de feu F. X. Corneau, écrl., et en secondes noces de feu Joseph DeBlois, écrl.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUAL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré et sera payé le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

15 février.

ON DEMANDE

AU No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE POUR SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

FÊTE ANNUELLE DE

L'INSTITUT DES ARTIZANS.

DE MONTRÉAL, MECHANICS' INSTITUTE,

Sous le patronage de Son Excellence le

GOUVENEUR-GENERAL,

PATRON DE L'INSTITUT.

LE PRESIDENT et le COMITE DE DIRECTION de l'INSTITUT DES ARTIZANS de Montréal ont l'honneur d'annoncer que leur FÊTES ANNUELLE et EXHIBITION aura lieu

Mardi Soir le 15 courant,

dans les MAGNIFIQUES SALLES du Marché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occasion.

Par les avantages que leur offre cette spacieuse halle et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Des rafraichissements seront fournis par M. ALEXANDER, et le Comité a fait des arrangements pour que les provisions soient abondantes. La table pour le souper sera ouverte depuis 8h. P. M. jusqu'à trois heures du matin. Le thé et le café seront servis jusqu'à 5 heures.

Les Salles seront bien éclairées et tenues dans un ordre parfait.

On peut se procurer des billets aux différents Magazins de Musique et aux Librairies.

Prix des billets, un monsieur 6s. 9d.

Dames et enfants 3s. 9d.

Les membres qui désirent réclamer leur privilège, doivent s'adresser à l'Institut pour leurs billets.

4 janvier.

FETES DES ARTISANS

ET

EXHIBITION.

LE Comité de Direction pour la Grande Fête et Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, d'œuvres ou objets d'Art, exécutés de manière à produire de l'intérêt et de l'agrément d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonsecours. Le comité n'a pas besoin de faire remarquer que ces ouvrages exposés à l'œil du public seront d'un grand avantage pour les artistes et les artisans; et il assure tous ceux qui en ont à offrir pour l'occasion qu'on y fera une attention particulière et qu'un officier nommé par le Comité, les y transportera et les en ramènera sans frais et on en prendra le plus grand soin.

10 février.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

INSTITUT CANADIEN.

ETIENNE PARENT, Ecrl., fera une Lecture dans les salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, SAMEDI, le 19 FEVRIER courant, à 10 heures du soir. Le sujet de cette Lecture sera, "Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens légitimes d'y pourvoir." Des places seront réservées pour les Dames. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Arch. I. C.

BRASSEIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAVOIRAG & Cie." NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fév. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & Cie., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER,

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puit, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier.

PLACES DE BANC A LOUER

On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, d'un côté de la rue, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

ST-LAURENT et DE L'ATLANTIQUE

MONTRÉAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Standen, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier.

AVIS.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

AVIS.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRANNER, C. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN,

IMPORTATEUR

D'ÉCRIS, D'INSTRUMENTS, D'OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

PIANOS

RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Le Soussigné ayant pris des arrangements avec les ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

LES Soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux patrons qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qui leur seront adressés pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des sous-signés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur donnent du plaisir à leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, la 12e. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 24 déc.

VITAL DESROCHERS

ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du sous-arpenteur est au No. 121, Rue St. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000,

À vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS l'ÉGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreux patrons et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de 25 pour cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'autome composé des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpaccas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Colbourne, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Placés pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et super-fins, Draps de Pilote, Camisures, Flanelles, Couvertures, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chmises de laine, Calçons de laine, Dames, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront pas une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Étudiants en Médecine qui désireraient passer leur temps à cette ville, travaillant chez M. S. JULES, des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 25 oct.

AVIS.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans le Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la même Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une LIGNE (DUM) à travers la Rivière Richelieu, à la place où pris de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Slite) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 30 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée. JOHN YULE, jnr.

AVIS.

On s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PEZAGE sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont doit la longueur excéder 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guillaumont" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PEAGES QUI SERONT DEMANDÉS SONT: 10.— Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 20.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 30.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 40.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 50.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers demi. 60.— Pour chaque personne à pied, un denier. 70.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bœuf, vache, ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 80.— Pour chaque monton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier. A. LAROCQUE. 11 nov 1847.

LIGNE DE DILIGENCE



VILLAGE D'INDUSTRIE ET

Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits. Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures. A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BRAULT, à l'ASSOMPTION chez M. DE MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. 1848.

MOULANGES FRANÇAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour la vente de MEULES de Moulin confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaque meule est composée de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côté St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Desjardins, écrl. possession demandée immédiatement.

AUSI, une MAISON, rue Craig, coin de la

rue Côté, en briques à deux étages, contenant onze appartements, avec glacière, écurie et remise. Possession donnée immédiatement. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St. 21 janv.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

MESSEURS,

Je me rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentiments de reconnaissance que j'éprouve pour le rôle infatigable que vous avez joué dans la lutte électorale dernière. Sollicité par les électeurs les plus influents de votre comté de me porter candidat en opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des désirs si pressants; et si réellement les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai assumé, vous savez comme moi que ce n'est qu'à qu'à mes propres forces et à celles de mes amis. Vous avez été si nombreux à juger par vous-même, si jamais on a eu l'honneur de la franchise pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, instant on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où on opposait avant la fin de la journée, n'importe où, pour recueillir le suffrage de plusieurs centaines d'élèves d'école, pour former cette majorité fictive qui fut triompher mon adversaire; je ne citerai pas la paroisse de Berthier où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, ou à enregistrer 1025 votes. Mais ce triomphe n'ont que momentanément. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la cause de la franchise électorale. En attendant encore dans cette occasion aux voix d'être de deux mille cinq cents électeurs, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été foulés aux pieds; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous êtes en droit d'attendre de moi. Lorsque l'entente cette lutte, le devoir compteur sur l'impartialité de personnes qui ont un serment rigoureux de servir à rendre justice aux deux partis indistinctement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques uns d'entre elles. Hélas! les tribunaux sont appelés à faire justice des consciences égarées de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtu d'un caractère sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà faite justice et je la laisserai conseiller sa conscience avec ses actes. Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever aujourd'hui, les injures grossières et menaçantes que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes surtout si paisibles. Qu'il me soit permis de vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'écho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté. Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'élection du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changements dans les détails du bill, j'ai saisi cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé la loi de l'enseignement de la loi actuelle, ni dit que je voudrais la faire révoquer. Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciements pour l'appui cordial dont vous avez bien voulu m'honorer. Je reste sincèrement, Messieurs, Votre respectueux serviteur, L. A. DEROME.

AVIS IMPORTANT

Le commencement d'une année étant une époque favorable pour prêter ou renouveler un abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMEES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques mois. Ainsi un payant une année d'abonnement, six numéros comptant, en a droit et en reçoit.

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNÉE 1847, EST COMPLETE, Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.